

QuickTime™ et un  
décompresseur TIFF (LZW)  
sont requis pour visionner cette image.

**Document disponible sur l'Observatoire : <http://www.uqo.ca/observer>**

**Le développement des communautés aujourd'hui :  
les défis majeurs de la décennie qui vient**

Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau  
et Lucie Fréchette

**Note sur les auteurs :**

**Denis Bourque**, auparavant cadre et professionnel en CLSC, est professeur en travail social à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il dirige l'axe développement social de l'ARUC en innovation sociale et développement des communautés et est membre de la direction du centre de recherche CÉRIS.

**Yvan Comeau**, professeur titulaire en service social à l'Université Laval est directeur du Centre de recherche, d'information et de développement de l'économie solidaire (CRIDES). Il est chercheur à l'ARUC-ISDC de l'UQO à l'axe développement socioéconomique et chercheur associé au CRISES.

**Louis Favreau**, professeur titulaire en travail social et sciences sociales à l'UQO après avoir été organisateur communautaire pendant 20 ans est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des communautés (CRDC). Il dirige le volet international de l'ARUC-ISDC et le réseau international de recherche «Création de richesse en contexte de précarité».

**Lucie Fréchette**, professeure titulaire en travail social à l'UQO. Elle dirige l'ARUC en innovation sociale et développement des communautés et le centre de recherche CÉRIS. Elle est aussi chercheure au Groupe de recherche sur la migration des jeunes de l'Observatoire jeunes et société.

Publication conjointe de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-UQO), du CÉRIS, de la CRDC et du CRIDES

Série : Recherches, Numéro 2

ISBN 2-89251-293-X

Octobre 2006

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	3
<b>INTRODUCTION : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DES 15 DERNIÈRES ANNÉES (1990 À AUJOURD'HUI), UNE PRATIQUE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN PROFONDE MUTATION</b> .....	4
<b>1. PREMIER DÉFI : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE MISE À L'ÉPREUVE DE L'ÉCONOMIE</b> .....	7
<b>2. DEUXIÈME DÉFI : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE MISE À L'ÉPREUVE DU PARTENARIAT SUR LES TERRITOIRES</b> .....	8
<b>3. TROISIÈME DÉFI : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE À L'ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ ET DU PLURALISME DES MOUVEMENTS SOCIAUX LOCAUX</b> .....	9
3.1 LES DIVERSES GÉNÉRATIONS DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE .....	10
3.2 MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE : LA DIFFICILE CONCILIATION DES DIFFÉRENTES FAMILLES .....	13
<b>4. QUATRIÈME DÉFI : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE À L'ÉPREUVE D'UNE CONJONCTURE POLITIQUE PLUS DÉFAVORABLE QUE FAVORABLE</b> .....	18
<b>5. CINQUIÈME DÉFI : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE MISE À L'ÉPREUVE DE PARTICIPER À LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU PROJET D'ÉTAT SOCIAL AU QUÉBEC</b> .....	20
<b>EN GUISE DE CONCLUSION</b> .....	26
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	28
<b>ACRONYMES</b> .....	32
<b>ANNEXE</b> .....	33
<b>TABLE DES MATIÈRES DE L'OUVRAGE SUR L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (À PARAÎTRE)</b> .....	33

## Résumé

*Ce cahier fait le point sur le contexte actuel de l'organisation communautaire ou du développement des communautés. Il fournira la conclusion d'un ouvrage à paraître au début de 2007<sup>1</sup>. Il identifie les défis actuels de cette pratique d'intervention : la réorganisation de l'économie mondiale et ses effets sur le développement des communautés, la variété des partenariats, la diversité et le pluralisme des mouvements sociaux locaux, une conjoncture politique plutôt défavorable et le risque de réduction de sa marge de manœuvre. Le texte s'attarde également à diverses pistes stratégiques à considérer par les organisateurs communautaires : les distinctions à faire entre les diverses formes d'organisation et d'action collective, la capacité de transiger avec cette diversité, le maintien des liens avec les milieux et la réflexion sur la nature de l'État social à renouveler.*

*L'ouvrage actuellement en chantier mettra en évidence les fondements théoriques de l'organisation communautaire, ses approches, ses principaux champs de pratique au Québec et dans quelques régions du monde. Dans plusieurs des textes de cet ouvrage, il est fait plus ou moins explicitement référence à des éléments de contexte que le présent cahier veut clairement identifier et analyser : les mutations sociales récentes caractérisées notamment par la mondialisation néolibérale, les pressions fiscales sur le budget de l'État, la reconfiguration des politiques et des services publics, la diversification des associations et l'influence politique conservatrice en Amérique du Nord au début des années 2000 renferment à la fois des contraintes et des opportunités pour l'organisation communautaire. Dans cette nouvelle conjoncture marquée par l'incertitude (Beck, 2001), plusieurs défis se dressent devant l'organisation communautaire dans son effort pour contribuer au développement des communautés et à la consolidation d'un État social viable.*

---

<sup>1</sup> Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette (2007) *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy. Voir à la fin la table des matières de ce livre.

## **Introduction : l'organisation communautaire des 15 dernières années (1990 à aujourd'hui), une pratique au sein d'une société en profonde mutation**

Depuis la sortie du livre *Théorie et pratiques en organisation communautaire* (Doucet et Favreau, 1991), ancêtre de l'ouvrage à paraître, il s'est passé pas mal d'événements sur le plan de la société en général tout comme sur le plan de l'organisation communautaire proprement dite. Depuis plus de 15 ans, le Québec est frappé de plein fouet, comme toutes les autres sociétés, par la mondialisation néolibérale et connaît une mutation profonde et unique dans son histoire.

Ce qui apparaît majeur en ce début de millénaire, c'est à la fois le saut qualitatif et la simultanéité du nouveau souffle de la mondialisation sur les registres économique, politique et culturel. En tant que phénomène de transaction entre les peuples, la mondialisation peut donner lieu à de l'échange égal et inégal, à des relations internationales de coopération et de conflit, et à une plus ou moins grande interdépendance. Sur cette courte période qui débute avec la décennie 1990, les trois registres d'échange se sont radicalement et simultanément modifiés.

D'abord, sur le plan politique, les années 1990 marquent la réouverture d'une question fondamentale : quelle gouvernance mondiale ? La mondialisation, c'est d'abord la fin d'un ordre géopolitique, l'ordre auquel avait donné lieu le grand combat du 20<sup>e</sup> siècle entre le capitalisme et le communisme. Symbole de la fin de cet ordre, la chute du mur de Berlin (1989) marque la fin des pôles existant depuis la Révolution russe, 70 ans auparavant, et de 40 ans de guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis. Une fin, de même que le début d'une autre époque où la question forte qui s'ouvre alors est celle de la gouvernance mondiale. Les relations internationales sont requestionnées à cette échelle : comment gérer les conflits entre nations ? Comment relancer le développement des pays les plus pauvres ou les moins avancés (les PMA) ? Quel rôle attribué à l'ONU et à ses institutions politiques multilatérales (PNUD, UNESCO, OMS, OIT...) ? Le 11 septembre 2001 et ses séquelles, la découverte d'un nouveau terrorisme (plus virulent, organisé sur le plan international et ramifié dans nombre de pays et d'institutions) et la main mise des États-Unis sur la gestion de conflits internationaux n'ont fait qu'amplifier le problème de la gouvernance et la confusion<sup>2</sup>.

Ensuite, sur le plan économique, les années 1990 marquent la fin des régulations économiques internationales sous le contrôle des États, comme les accords commerciaux du GATT, et la montée en

---

<sup>2</sup> Ayant réalisé des travaux de recherche utiles et pertinents à cet égard, les politologues Smouts (1995), Laidi (2000) et Senarclens (2003) avancent l'hypothèse que le monde est « multcentré ». Autrement dit, il n'y a pas que les États-Unis, les multinationales, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC qui mènent le monde. Ce qui est partiellement vrai étant donné la force hégémonique des États-Unis dans le monde et dans la conduite des affaires internationales.

puissance de la finance qui pilote désormais l'économie, cette fois-ci à l'échelle de la planète. Ce nouveau pilotage coïncide avec l'éclatement de crises financières successives en Europe et aux États-Unis (1987), et par la suite au Mexique (1992), en Asie (1997-1998), en Russie et au Brésil (1998), puis en Argentine (2001). Une question centrale se pose alors : quels dispositifs de régulation économique développer au plan international ? Quels rôles pour l'OMC, le FMI, la Banque mondiale ? L'autre préoccupation concerne l'aménagement des territoires, tant au Nord qu'au Sud, alors qu'émergent des archipels de richesse, que de grandes métropoles recherchent un renforcement dans la mondialisation au détriment de la nation et des régions, et que se développe la concurrence entre les territoires pour s'emparer du dynamisme de l'économie mondiale<sup>3</sup>.

Sur le plan culturel, l'arrivée d'Internet en 1990 marque une véritablement révolution technologique : on compte quelques milliers d'abonnés cette année-là, alors que 10 ans plus tard, on dénombre plus de 400 millions d'internautes et en 2005, 700 millions. Resurgit alors une autre question majeure, celle des modes d'organisation du travail et des modes de vie que modifient substantiellement les nouvelles technologies des communications<sup>4</sup>.

On l'observe, au Nord comme au Sud, les sociétés se transforment radicalement tant sur le plan social qu'économique. Plusieurs analyses convergent pour affirmer l'existence d'un double mouvement: 1) d'abord, un tournant majeur de l'histoire (Castells,1998); 2) puis la crise d'un modèle de société et de développement. En effet, lorsqu'il est question du Sud, on ne peut plus parler d'un processus continu de libération nationale pour des pays en voie de développement, et d'une conjoncture favorable à une solidarité internationale « tiers-mondiste » caractérisée par une certaine unité politique de nations « exploitées » par le Nord. De même, on ne peut plus parler pour le Nord de sociétés où l'État social assure l'avenir de toutes et tous et où l'économie garantit un emploi pour tous<sup>5</sup>. L'avenir est redevenu incertain. Au Nord, les démocraties sont sérieusement mises à l'épreuve de la mondialisation néolibérale. Au Sud, la déstabilisation économique et sociale semble l'emporter sur le développement pour une majorité de pays. Mais alors, quel modèle de société et de développement pour le 21<sup>e</sup> siècle ? Et quel rôle pour l'organisation communautaire et pour le développement des communautés locales au Nord comme au Sud ?

---

<sup>3</sup> Parmi les travaux de recherche pertinents et utiles sur cette question, on retrouve ceux de Généreux (2003), de Sen (2000), de Bartoli (1999) et de Sachs (1998) en économie, puis ceux de Benko et Lipietz (1992 et 2000) et Veltz (2000) en géographie économique.

<sup>4</sup> Travaux de recherche pertinents et utiles, parmi d'autres, ceux de M. Castells (1998) sur l'ère de l'information et la société en réseaux.

<sup>5</sup> Crise de l'héritage de l'après-guerre en matière d'intervention de l'État lequel pouvait se résumer ainsi: 1) la régulation keynésienne par le budget de l'État; 2) l'exigence pour l'économie de marché de se faire imposer des contraintes (et donc des régulations); 3) l'exigence de la redistribution sociale par l'équité fiscale et un service public pour tous.

La mondialisation en cours semble se nourrir d'ambiguïtés : elle permet sans doute l'élargissement éventuel de la coopération entre nations mais, pour le moment, elle semble plutôt renforcer les inégalités et menacer la démocratie partout sur la planète, dans un contexte de globalisation de l'exclusion. La question sociale refait surface et a tendance à redevenir un enjeu central au Nord (Castel, 1995), tandis qu'au Sud, l'exclusion provoque la déconnexion de plusieurs pays et avec beaucoup de force, notamment en Afrique subsaharienne (Castells, 1998: 89-192). On assiste ainsi à une profonde recomposition du Nord et du Sud voire même un nouveau Nord et un nouveau Sud, celui des « slums<sup>6</sup> » qui partant de New York ou de Paris passent par Mexico, Sao Paulo, Bombay, Lagos ou Jakarta. Ainsi se trouvent tracées de nouvelles tendances défavorables au développement des communautés : 1) la mondialisation néolibérale et ses corollaires, la financiarisation de l'économie et l'affaiblissement des États; 2) la montée généralisée de la précarité et la globalisation de l'exclusion (ILO, 1998); 3) et la planétarisation de la crise écologique. Par ailleurs, force est de reconnaître des tendances plus favorables : 1) la résistance des États (Cohen 2003) ; 2) l'émergence d'un mouvement citoyen international et altermondialiste (Fougier, 2004); 3) l'internationalisation de l'organisation des communautés<sup>7</sup>.

Il ne faut donc pas se surprendre de voir se transformer sous nos yeux l'organisation communautaire d'avant 1990 et telle que rapportée dans Doucet et Favreau (1991). Ainsi, les approches se sont affinées. L'approche socio-institutionnelle (planning social) caractérise et campe de plus en plus clairement cette pratique issue du service public ; l'approche sociocommunautaire s'est donnée des fondements et des contours plus consistants ; l'action sociale (approche sociopolitique) bénéficie d'un bagage de recherche et d'une histoire riche et diversifiée ; le développement local (approche socio-économique) a connu ses premiers balbutiements au sein de la « mouvance communautaire »<sup>8</sup>, au début des années 1990, et a donné lieu par la suite à un véritable courant de militantisme économique ayant introduit la notion d'« économie sociale » dans l'espace public, à l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. De plus, la dimension éthique de la pratique communautaire s'est davantage explicitée sans compter que les NTIC se sont diffusées en étant réappropriées (relativement) par la « mouvance communautaire ». En outre, divers partenariats, relativement nouveaux au début des années 1990, ont pris beaucoup d'importance mais aussi plusieurs directions, pour le meilleur et pour le pire.

---

<sup>6</sup> Les slums sont l'équivalent moderne des bidonvilles.

<sup>7</sup> Voir à ce propos le chapitre de Favreau, Fréchette et Lachapelle, dans l'ouvrage à paraître et Favreau et Fréchette (2002).

<sup>8</sup> Nous disons bien au sein de la « mouvance communautaire », parce qu'à côté ou en région (par rapport aux grands centres urbains), le mouvement coopératif s'était imposé depuis longtemps déjà (Lévesque, 1979 ; Martel, 1987).

## **1. Premier défi : l'organisation communautaire mise à l'épreuve de l'économie**

À la lumière de ces mutations de société, l'exploration de certains des défis qui confrontent l'organisation communautaire aujourd'hui s'impose. Un défi majeur auquel fait face l'organisation communautaire depuis plus d'une décennie concerne la capacité de l'économie à supporter la croissance du social. Si les inégalités s'accroissent (Gorz, 1997 ; Ramonet, 1998 ; Castel, 2002), que l'emploi devient précaire, que l'État-providence connaît une crise financière et que se posent le problème de la production des services, comment réorganiser l'économie ? D'ailleurs, il semble bien que les professions du « social » ne se situent plus, pour la plupart, à l'intérieur d'une exclusive dynamique de l'État-providence branché sur les demandes des mouvements sociaux et relativement redistributif.

L'organisation communautaire, et plus largement, le développement social font face aujourd'hui à de nouvelles réalités produites par une conjoncture où alternent dépression économique prolongée et progrès économique (gains de productivité), sans progression correspondante de l'emploi (même plutôt une augmentation de la pauvreté) et de la redistribution par l'État par sa politique fiscale. Explicitons quelques-unes de ces réalités.

En premier lieu, l'organisation communautaire s'inscrit dans un cadre de plus en plus régional, dans une dynamique encore plus interdisciplinaire qu'auparavant et dans une relation plus intensive entre les services publics et les organismes communautaires (Bourque et Favreau, 2005). La décentralisation issue de la réforme de la santé et des services sociaux, celle liée au développement local et régional et celle qui donne un rôle aux municipalités en matière de développement social contribuent à une certaine stabilité de cette inscription. De plus, cette dernière est accentuée par la restructuration des instances de développement régional et les nouveaux pouvoirs de planification stratégique confiés aux Conseils régionaux de développement (CRD) dans toutes les régions du Québec, devenus aujourd'hui des Conférences régionales d'élus (CRÉ). Ceci est sans compter les nouvelles missions de développement social confiées aux municipalités.

En deuxième lieu, l'organisation communautaire est devenue, avec le temps, de plus en plus concerné par le « virage économique » dans la résolution de problèmes sociaux. Autrement dit, la prise en considération du « social » à partir d'interventions dans le domaine de l'économie a suscité quelques innovations autour de thèmes comme la responsabilité sociale des entreprises, le développement local durable, une économie plurielle et plus solidaire, et le commerce équitable, entre autres choses.

En troisième lieu, l'organisation communautaire a vu se généraliser des dispositifs spatiaux d'intervention privilégiant l'approche socio-économique de développement des communautés. Les politiques publiques sectorielles par programmation visant certaines populations cibles et certains groupes d'âge (ou étapes de la vie) ont été remises en question.

On le voit, le changement social des années 1990-2005 est notamment passé par le développement économique des régions, par la revitalisation économique et sociale des quartiers en crise dans les grands centres, par la relance des économies locales et par la recherche de nouvelles réponses à la crise agro-alimentaire (produits locaux, produits du terroir, agriculture biologique) et à la crise énergétique (ressources énergétiques alternatives au pétrole telles les productions solaire et éolienne). On constate également que plusieurs politiques sociales étaient en voie d'épuisement. C'était le cas non seulement de certaines politiques mais également de certains mouvements sociaux qui, dans la dernière décennie, étaient mobilisés presque exclusivement sur des objectifs de revendication et sur la demande d'une intervention accrue de l'État.

## **2. Deuxième défi : l'organisation communautaire mise à l'épreuve du partenariat sur les territoires**

Ces nouvelles pratiques sociales se distinguent des pratiques antérieures par une approche multipartenariale, territorialisée, combinant l'« économique » et le « social », et par des interventions orientées vers la multiactivité. Mais la dimension multipartenariale affiche des limites et représente un autre défi de taille pour l'organisation communautaire : partenariats qui s'annulent, monopolisation des instances de développement par des groupes d'intérêt qui investissent ces nouveaux lieux pour avoir accès à de nouvelles ressources publiques, groupes d'intérêts qui génèrent parfois de véritables « fiefs locaux et régionaux », comme l'affirme le politologue Dufresne (2006). Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une construction régionale du sommet vers la base (*top-down*) et donc de l'enjeu d'un espace citoyen régional à construire, la région telle que construit aujourd'hui apparaissant comme « un espace naturel des corporatismes, où de nombreux groupes d'intérêts agissent sur des politiques et des budgets publics sans être redevables aux citoyens » (Dufresne, 2006 : 208). Bref, il est à prévoir qu'un nouveau débat soit en voie de prendre place au sein des différents mouvements sociaux entre ceux qui croient qu'investir l'État par ces dispositifs renouvelle celui-ci et ceux qui croient plutôt qu'il s'agit d'une fausse « démocratie de participation ».

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la réorganisation du réseau public autour des 95 centres de santé et de services sociaux s'accompagne de l'obligation pour ces derniers de mettre en place des

réseaux locaux de services articulés autour de projets cliniques. La définition et la mise en œuvre de ces projets cliniques doivent mobiliser et mettre à contribution tous les acteurs locaux concernés par la santé et le bien-être des populations, dont les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale. Ces derniers ont généralement répondu positivement à cette opportunité d'influencer la planification et l'organisation des services sociosanitaires au plan local. Or, même si plusieurs des objectifs de l'opération sont intéressants (améliorer l'état de santé de la population locale, identifier et répondre aux besoins prioritaires des milieux locaux, mieux agir sur le prévenir, le guérir et la réadaptation), les projets cliniques et les réseaux locaux de services doivent se déployer dans un environnement potentiellement lourd de conséquences et que Larivière (2005) nomme la nouvelle gestion publique. Ainsi, les CSSS doivent appliquer des ententes de gestion qui les lient avec le ministère et les agences de santé et des services sociaux. Ces ententes de gestion définissent de facto les priorités des CSSS et quantifient les résultats à obtenir dans des délais prescrits pour chacun des programme-service. Ces ententes de gestion risquent de constituer une contrainte majeure et un carcan quant aux processus de concertation et de partenariat locaux. De plus, les programme-cadre en provenance du ministère et de la Santé publique sont plus que jamais définis dans les détails par des experts qui en imposent le contenu au nom de «vérités scientifiques» en reléguant les intervenants et les organismes communautaires, au rôle de simples exécutants au sein de programmes conçus par d'autres (Parazelli, 2004). Dans ce contexte, quels seront l'espace et les possibilités pour permettre l'innovation et un partenariat productif au plan local à la faveur des projets cliniques et des réseaux locaux de services qui représentent un nouveau point de jonction entre logique descendante et logique ascendante (Bourque et Favreau, 2005) et où se retrouvent précisément bon nombre d'organismes communautaires ?

### **3. Troisième défi : l'organisation communautaire à l'épreuve de la diversité et du pluralisme des mouvements sociaux locaux**

En raison de son ampleur, la crise de l'emploi n'épargne pas les organisations syndicales (fermeture d'entreprises et augmentation du chômage), ni les organismes communautaires (crise du financement des services offerts dans les communautés). Il s'ensuit que les responsabilités des services sociaux publics et communautaires sont devenues plus lourdes alors que les moyens se sont amenuisés. Mais le scénario-catastrophe n'a pas pour autant dominé. De nouveaux chantiers, de nouveaux choix, de nouvelles stratégies et de nouveaux outils d'intervention se sont mis peu à peu en place. Aussi avons-nous assisté à des déplacements de l'intervention des pouvoirs publics et à un renouvellement de stratégies d'action des communautés locales. Un mouvement de fond s'est manifesté, mouvement qui est à la fois le produit de nouvelles politiques sociales et d'une poussée des communautés locales pour contrôler leur développement. D'où l'introduction des notions de « contrat », de « développement des territoires » et de « partenariat » qui

sont loin d'être l'exclusivité de certains secteurs sociaux, car elles ont pénétré le monde de l'entreprise marchande comme celui des politiques régionales et locales. En somme, ce mouvement de fond pose davantage la question du changement de l'ensemble de l'organisation économique et sociale que le seul traitement des problèmes sociaux les plus criants.

À l'heure où les coûts sociaux du néolibéralisme et de la mondialisation augmentent, l'addition de forces sociales autour de l'économie-territoire permet de revivifier les économies locales et de redonner espoir aux populations concernées. Le cycle de déclin de ces communautés locales peut ainsi être interrompu. Mais cela a entraîné d'importants changements au sein des mouvements sociaux locaux. Pour bien saisir l'ampleur et la signification de ces transformations pendant ces derniers 15 ans, il nous semble nécessaire de les situer au sein de et les lier à la « mouvance communautaire » qui, elle, s'est fortement diversifié tant dans ses stratégies que dans ses visions du changement social.

### **3.1 Les diverses générations du mouvement communautaire**

Le mouvement communautaire est, de fait, loin d'être homogène et ce depuis un bon bout de temps. Dans des travaux antérieurs (Comeau et al., 2001), les recherches sur cette question insistaient sur le dénominateur commun à un ensemble d'initiatives populaires et communautaires qui traverse l'histoire de ce mouvement tant en milieu rural qu'en milieu urbain, dans les régions comme dans les grands centres. Mais le mouvement communautaire est fortement contrasté comme il était affirmé dans la recherche de Favreau et Lévesque (1999), ce qui est passé un peu inaperçu. Contrasté puisque après plus de 40 ans d'expériences, on peut relever diverses générations de même que des familles, des champs d'intervention, des stratégies, des cultures organisationnelles passablement distinctes. Au regard de l'analyse, ne pas mettre en lumière ces différences risque de nous entraîner dans des généralisations ou des explications qui ne conviendraient qu'à une seule composante du secteur communautaire, celle de l'éducation populaire ou celle de la santé et des services sociaux, ou encore à une seule génération, celle des groupes de revendication ou celle des groupes investis dans le développement économique local. En outre, il faut prendre acte des différences d'orientation et même de valeurs, bref, du pluralisme du mouvement communautaire.

Dans un entretien que nous avons eu avec un dirigeant de longue date du mouvement communautaire, ce dernier faisait ressortir le point de vue suivant:

Je serais porté à dire qu'il n'y a pas de monolithisme dans le « communautaire ». Faisons une comparaison avec les organisations syndicales : on a des syndicats combattifs et d'autres qui ne le

sont pas ; on en a qui sont vigilants, d'autres qui ne le sont pas ; on en a qui sont affiliés, d'autres qui ne le sont pas. On en a qui ont vraiment une approche militante, d'autres qui sont des syndicalistes d'affaires.

À partir du milieu des années 1960, à l'aide d'animateurs sociaux et de membres du clergé des paroisses ouvrières engagés socialement, des comités de citoyens sont mis sur pied. L'action de ces groupes prend alors la forme de revendications auprès des pouvoirs publics pour dénoncer les conditions de vie des gens de ces quartiers défavorisés. On entreprend alors des actions pour contrer les expropriations et les fermetures d'écoles de même que pour obtenir des centres communautaires, etc.. C'est la première génération d'organisations populaires et communautaires, les comités de citoyens.

Plus tard, au milieu des années 1970, une deuxième génération d'organisations voit le jour. On retrouve alors des groupes populaires cherchant à offrir des services tout en menant des actions de revendication mais, cette fois-ci, sur une base plus spécialisée : protection du consommateur, association de défense des assistés sociaux ou des sans-emploi, éducation populaire, alphabétisation, etc.. La grande majorité de ces organisations occupent encore le même terrain, soit celui des conditions de vie, et visent à répondre à des besoins exprimés par le milieu. Elles cherchent à le mettre activement à contribution dans la recherche de solutions adaptées à sa réalité. C'est à l'intérieur de cette génération que se forme la composante dite aujourd'hui du « communautaire autonome ».

Avec les années 1980 se développe une troisième génération, composée cette fois-ci de groupes qui se définissent comme organismes communautaires. Ces groupes vont emprunter principalement la voie du développement de services, surtout dans le secteur de la santé et des services sociaux : organismes communautaires en santé mentale, maisons d'hébergement pour femmes violentées, centres de femmes, maisons de jeunes, garderies à but non lucratif pour la petite enfance. Ces organismes obtiennent un financement public du ministère de la Santé et des Services sociaux. Mais à la différence de la génération qui la précède, cette composante du mouvement communautaire sera invitée à une participation institutionnelle (une forme de partenariat) avec le service public dans le cadre des régies régionales de la santé et des services sociaux, issues de la réforme Côté (Bourque, 2003). C'est là la deuxième branche du « communautaire autonome ».

Avec le début des années 1990 émerge peu à peu une quatrième génération d'organisations centrées sur les problèmes d'insertion par l'activité économique et sur le développement local. Ces organismes communautaires (Carrefours jeunesse emploi et entreprises d'insertion notamment) obtiennent un financement public de ministères associés à la formation de la main-d'œuvre et au développement de

l'emploi. À la différence des générations précédentes, cette composante est en interface directe avec les entreprises du secteur privé et non plus seulement avec le secteur public. Ce qui sera également le cas des CDÉC particulièrement dans la région de Montréal (Comeau et al., 2001). Cette famille d'organisations ouvre la voie à une reconnaissance de l'économie sociale et de nouvelles formes communautaires de développement économique local.

Mise à part la toute première génération, celle des comités de citoyens dans les années 1960 qui se concentre davantage aujourd'hui dans les luttes liées à l'environnement, on peut regrouper les organismes communautaires autour de deux grands champs d'intervention : 1) celui de l'éducation populaire et de la santé et des services sociaux qui vont former l'armature de base du « mouvement communautaire autonome »; 2) celui de l'insertion socioprofessionnelle par l'activité économique et du développement économique communautaire qui vont former les assises de l'« associatif entrepreneurial », celui de l'économie sociale<sup>9</sup>.

À ces champs d'intervention correspondent également des sources de financement public différentes, des stratégies d'action particulières (action sociale de promotion de droits, intervention de développement de services ou stratégie de développement local communautaire) et des modes de négociation et de collaboration avec les pouvoirs publics qui diffèrent : partenariat ponctuel ou partenariat durable, partenariat à deux (secteur communautaire et secteur public) ou à trois (secteurs communautaire, privé et public). Le mouvement communautaire, dans ses champs d'intervention, s'est en outre donné, avec le temps, des regroupements sectoriels nationaux en partie constitués sur la base de leurs négociations avec certaines sources de financement public.

L'organisation communautaire et de nombreux intervenants sociaux se retrouvent ainsi au carrefour de multiples pratiques évoluant dans de nombreux champs d'intervention. S'il y a plusieurs référents communs tels la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, si est mis à contribution le levier d'intervention associatif et coopératif, et s'il existe des objectifs de démocratie conçus notamment sur le registre de la participation des citoyens au palier le plus près (le quartier, le village), il demeure que la diversité et le pluralisme sont au rendez-vous, ce qui a créé des espaces de tension entre les différentes familles de développement social (Favreau, 2005 b). Il y a donc un intérêt majeur pour l'organisation communautaire professionnelle à utiliser son droit de réserve pour ne pas être pieds et mains liés avec certains groupes au détriment des autres. Envisagé positivement, le droit de réserve permet de se donner les moyens de

---

<sup>9</sup> Pour une synthèse introductive sur l'économie sociale, voir Favreau (2005a).

travailler avec les différentes composantes de la communauté et donc avec l'ensemble des forces vives de cette dernière.

L'évolution de la dernière génération du mouvement communautaire (1995-2005) révèle l'intérêt et l'ouverture pour une approche globale de développement local. Il est tout aussi certain que cette approche, si elle suscite intérêt et même volonté de s'y engager, crée aussi de l'inquiétude chez les intervenants sociaux imprégnés d'une culture étatique caractérisée par des transferts sociaux (subventions) et des services publics ou communautaires/publics à la population. Ces inquiétudes sont multiples. Relevons, entre autres, la crainte ou la peur : 1) de s'engager sur le terrain économique, terrain que plusieurs connaissent plus ou moins bien ; 2) de s'investir dans un partenariat complexe avec le secteur privé et le secteur public ; 3) de travailler sur un terrain, celui du développement, qui comporte beaucoup d'inconnus sur le plan organisationnel : planification stratégique, fonds d'investissement, gestion d'entreprises ou d'édifices communautaires, etc. ; 4) d'intervenir plus systématiquement sur une base de territoires ou de quartiers plutôt que de populations cibles ; 5) d'avoir à travailler avec des sources de financement public autres que celles de l'éducation populaire ou de la santé et des services sociaux, par exemple.

En dépit des apparences, le dilemme récurrent des organismes communautaires, peu importe la génération, le champ d'intervention ou la famille d'appartenance, est qu'il existe des risques, celui de la soumission au marché ou à l'État. À cet égard, les organismes communautaires, véritables laboratoires sociaux depuis plus de 40 ans, ont beaucoup fait en matière de soutien à l'éducation et d'organisation des populations locales, en milieu rural comme en milieu urbain. Mais la tâche de l'organisation communautaire ne s'est pas résumée à cela. Elle s'est élargie pour permettre une production de biens et de services en associant des gens pour entreprendre autrement (Demoustier, 2001). Ce faisant, ces entreprises et organisations arrivent à satisfaire des besoins qui ne le seraient pas autrement. Mais le pluralisme de pensée et de stratégie a démultiplié le mouvement communautaire en plusieurs familles qu'il est plus facile de cerner aujourd'hui mais qui rend le travail d'organisation communautaire plus complexe.

### **3.2 Mouvement communautaire : la difficile conciliation des différentes familles**

Suite au Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi (1996) et avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale (1999), le mouvement communautaire, va désormais s'organiser plus explicitement et plus nettement en deux grands embranchements : la branche « économie associative » avec le Chantier et la branche « organismes communautaires autonomes » avec le Comité aviseur de l'Action communautaire

autonome. La grande majorité de ces derniers ne s'identifieront pas et même se refuseront à développer une identité liée à l'économie sociale :

Ainsi à la demande des différentes organisations de la société civile, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives. (Document de consultation sur l'action communautaire, Québec, 2001 : 14)<sup>10</sup>.

Pourquoi ces organisations refusent-elles l'identité de l'économie sociale ? Les raisons méritent qu'on s'y attarde quelque peu. Les organisations de défense et de promotion de droits sociaux sont des associations dont la logique première est la mobilisation pour la justice sociale et la reconnaissance de droits pour des segments de la population victimes d'exploitation, de discriminations ou d'exclusions diverses. Exemples-type : des organisations de prestataires de la sécurité du revenu, des groupes de logement, des groupes citoyens aux prises avec des entreprises polluantes dans leur localité, etc.. Si la logique première relève de la justice sociale, alors l'activité économique qu'elles ont, lorsqu'elles en ont, est secondaire (création d'emplois, production d'un service). Leur légitimité est d'abord et avant tout sociopolitique. Les fondements de leur action prennent appui sur l'importance des contre-pouvoirs comme assises indispensables à la démocratie. Toute l'expérience politique issue de la révolution américaine et théorisée par Tocqueville (1991) en passant par l'expérience de l'organisation communautaire des 50 dernières années aux États-Unis théorisée par Alinsky (Quinqueton, 1989 ; Boyte, 1981) fournit l'argumentaire qui justifie un financement public sur la base de leur mission sociopolitique et non pas sur la base de leur activité économique de service<sup>11</sup>. En ce sens, les regroupements sectoriels de ces associations réunis au sein du Comité aviseur de l'Action communautaire autonome ont vu le piège possible : leur appartenance à l'économie sociale, même pris au sens large, allait finir par induire l'exigence par les pouvoirs publics d'une imputabilité principalement liée à la solvabilité de leur « entreprise » ou plutôt, pour être exact, de leur organisation.

De leur côté, les organismes communautaires de services (dans le domaine de la santé physique, mentale ou des services sociaux, les Maisons de la famille, les Centres de femmes, les Maisons de jeunes, les Centres communautaires de loisirs, par exemple) ont une logique première de service à la communauté locale qu'elles desservent en se voyant confier, la plupart du temps, un financement public pour la mission de

---

<sup>10</sup> À partir de ce moment-là, le gouvernement du Québec a créé une frontière relativement étanche entre les organismes communautaires autonomes et les entreprises d'économie sociale en matière de financement. Par exemple, le financement public du programme SOC (soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux ne permet pas de financer une entreprise d'économie sociale (un service d'aide domestique par exemple).

<sup>11</sup> Voir à ce propos, dans le livre à paraître, le texte d'Y. Comeau sur l'action sociale (approche socio-politique).

service qu'elles remplissent, d'une part, et d'autre part, pour des ententes de services qu'ils pourraient normalement négocier librement. Ces organismes évoluent sur le terrain du service d'intérêt général dont le service public de l'État n'a pas le monopole. Le fondement de leur financement public réside très précisément dans leur mission d'utilité sociale reconnu en dernière instance comme service public et non pas dans la viabilité économique des services produits.

C'est à ce titre qu'un financement leur est accordé : ces organismes peuvent mieux que le service public remplir certaines fonctions de par leur proximité des usagers, de par la confiance qu'ils suscitent, de par la construction conjointe de l'offre et de la demande qu'ils rendent possible, de par leur histoire de têtes chercheuses décelant plus rapidement que l'État les nouveaux besoins qu'ils savent traduire en demandes sociales. D'un côté, ils appartiennent à l'économie sociale au sens large, au sens d'un troisième secteur (Vaillancourt, 1999 ; Comeau, 2005) parce qu'ils génèrent des emplois, produisent des services et favorisent des transferts sociaux vers les communautés les plus en difficulté. D'un autre côté, leur mission première de service public qu'ils se voient confier par la population et financer par l'État, ne commande pas l'exigence de la viabilité économique. On peut dès lors parler ici d'une économie sociale non marchande c'est-à-dire offrant des services sans les tarifer ou des produits sans les vendre (Vaillancourt, 2006).

Dans le premier cas (organismes de défense et de promotion de droits) comme dans le second (organismes communautaires de services), il s'agit donc principalement d'une action communautaire autonome, au sens d'« infrastructures sociales », notion avancée avec justesse par le mouvement des femmes au moment de sa mobilisation de 1994-1995.

De leur côté, les entreprises collectives ou d'économie sociale (coopératives et OBNL) sont d'abord et avant tout des organisations dont la logique première consiste à offrir des biens ou des services répondant à des besoins sociaux et ce, en étant viable sur le plan économique. Il s'agit en quelque sorte pour elles d'être socialement utiles dans la viabilité économique. Un de leur principal atout de viabilité repose sur les contributions volontaires qu'elles peuvent s'attirer : 1) par leur fonctionnement démocratique ; 2) par la nature même de leurs objectifs car la maximisation du profit ne constitue pas leur point d'arrivée ni leur point de départ (les protégeant ainsi des impératifs tyranniques des actionnaires) ; 3) par le patrimoine durablement collectif qu'elles génèrent (ce qui les met davantage à l'abri des délocalisations). En tant que moyen pour arriver à une fin, leurs activités économiques sont donc primordiales. Échouer comme entreprise viable économiquement, c'est se condamner à perdre son utilité sociale. En ce sens-là, ni la coopérative, ni l'« entreprise sociale » ne peuvent pas se définir par la résistance politique comme le font les organisations de promotion de droits sociaux. Ce serait de la part de ces entreprises à propriété

collective une double erreur : 1) sur le plan économique parce que l'entreprise ne s'occuperait pas suffisamment de la dynamique entrepreneuriale ; 2) sur le plan politique, parce que ces entreprises ne peuvent exercer leur rôle de suppléance ou d'alternative de production en étant sur la première ligne de la revendication, fonction normalement dévolue aux mouvements sociaux eux-mêmes. Son financement public se justifie par l'utilité sociale de son produit qui peut entraîner le renoncement à des profits plus élevés, parce qu'une entreprise d'économie sociale embauche des personnes en insertion, par exemple. Il demeure qu'une partie de ses activités mettent en cause le marché où des clients parfois socialement désavantagés défraient une partie plus ou moins importante pour le bien ou le service en question (une justification supplémentaire pour un financement public), comme c'est le cas avec les entreprises collectives en aide domestique. Le financement public peut alors différer dans son mode d'accès et ses exigences (prêt plutôt que subvention, par exemple).

### Typologie des formes d'organisation et d'action collective du mouvement communautaire

<b>Indicateurs</b>	<b>Organismes de défense et de promotion de droits</b>	<b>Organismes communautaires de services</b>	<b>Économie sociale, branches associative et coopérative</b>
<b>Objectifs</b>	Mobilisation pour la justice sociale (droits sociaux, droits environnementaux et éducation populaire)	Organisation de services collectifs dans les communautés	Coopératives et entreprises sociales (production de biens et de services)
<b>Stratégie</b>	Contre-pouvoir démocratique	Mission de service public	Action socialement utile dans la viabilité économique
<b>Type d'action collective</b>	S'associer pour revendiquer (dimension sociopolitique prévalente)	S'associer pour développer des services collectifs (dimension sociale prévalente)	S'associer pour entreprendre (dimension socio-économique prévalente)

On comprend l'importance pour l'organisation communautaire de distinguer les logiques particulières et les légitimités spécifiques en ne mêlant pas trop les genres. Sinon, on impose à des associations de défense et à des organismes communautaires de services des contraintes de financement public qui n'ont pas leur raison d'être car leurs activités ne sont généralement pas solvables ou ne le sont que très partiellement, ce qui ne veut pas dire évidemment socialement non pertinentes. L'entreprise collective n'est donc pas la panacée universelle. Elle participe cependant d'une stratégie de changement social qui complète les autres.

Du point de vue des pouvoirs publics, dans le cas des organisations de défense et de promotion de droits, l'économique n'est vraiment pas la variable à prendre en compte, tandis que dans le cas des organismes communautaires de services, l'économique est une variable secondaire à considérer. Le point de tension

permanent de ces initiatives avec les pouvoirs publics demeure celui-ci : jusqu'à quel point une société peut-elle accepter, par son État, de les soutenir financièrement ? Dans le premier cas (les organisations de défense et de promotion de droits), le point limite relève de la seule maturité de la démocratie à accepter d'aller au bout de ses convictions à l'effet que la démocratie est faite de pouvoirs (des dirigeants élus périodiquement) mais aussi de contre-pouvoirs qui se concrétisent dans une société civile forte. Dans le second cas (les organismes communautaires de services), le point limite relève de la capacité de l'État à confier à d'autres des missions de service public et donc à concevoir que l'intérêt général ne relève pas seulement du service public. En ce qui concerne les coopératives et les « entreprises sociales », le financement public concerne moins leur viabilité économique à moyen terme que la part d'utilité sociale qu'elles remplissent. Le point de tension devient de savoir si la société préfère ce type d'entreprise, le service public ou l'entreprise privée dans certains domaines de la vie en société comme les services de garde à la petite enfance, la récupération et le recyclage, les services funéraires, la gestion intégrée des forêts, l'aide domestique, le matériel scolaire dans les écoles, etc..

Avec ses législations et ses règles de financement public, l'État québécois conditionne évidemment de façon considérable le rapport entre les différentes composantes de ce mouvement et du tiers secteur en général. Dans les 15 dernières années, les pouvoirs publics ont plutôt reconnu le caractère spécifique des trois principales dynamiques en cause : celle de l'action communautaire autonome (SACA, 2000 et Québec 2001), celle du mouvement coopératif (Québec, 2003) et celle des entreprises dites d'économie sociale. Cette reconnaissance s'est faite à la satisfaction relative des parties en cause qui maintiennent ainsi leur légitimité, leur spécificité et leur source de financement public propre ; en même temps, cette reconnaissance de la pluralité engendre des tensions entre les parties, surtout dans les moments de changement politique au sein du gouvernement. Si du côté gouvernemental, les cloisons entre ces différentes organisations semblent étanches, en pratique toutefois la frontière entre elles semble plus nuancée lorsque l'on pense par exemple aux garderies populaires devenues des centres de la petite enfance ou à l'aide domestique.

Les trois dynamiques que nous venons d'évoquer peuvent être regroupées autour de la notion de tiers secteur qui est certes pertinente pour démontrer qu'il y a, à côté de l'État et du secteur privé, un « secteur » ou un « pôle » de développement économique et social dont les différentes composantes ont un tronc commun de valeurs<sup>12</sup>. Mais sur le plan politique, cette notion perd de sa pertinence parce qu'elle gomme les

---

<sup>12</sup> Tiers secteur au sens européen plutôt qu'américain qui se caractérise principalement par différentes formes d'entrepreneurship collectif (coopératif, mutualiste ou associatif) plutôt que par le bénévolat et la non-lucrativité (Vaillancourt, 2005 ; Comeau, 2005).

spécificités. En effet, l'identité passe par des spécificités et des appartenances particulières qui ne peuvent être diluées dans des conceptualisations trop larges. Ainsi, dans l'action communautaire autonome, on s'associe pour revendiquer, pour résister, pour éduquer et pour développer des services collectifs locaux, entre autres choses. Dans les coopératives et les entreprises d'économie sociale, on s'associe pour entreprendre. La distinction n'est pas banale. Elle est même plutôt centrale. En un sens, on en revient ici au vieux débat de l'associationnisme ouvrier du 19<sup>e</sup> siècle qui avait finalement opté et avec raison pour un développement en branches distinctes, soit le syndicalisme et le coopératisme. Par la suite et dans l'histoire récente comme nous l'avons vu, ceci a garanti l'efficacité respective de chacune de ses branches et des complémentarités dans le combat pour le développement et la démocratie.

Nous croyons avoir souligné l'importance pour l'organisation communautaire de bien distinguer les trois familles à l'intérieur du dit « tiers secteur » : les organisations à vocation sociopolitique (les organisations de promotion de droits sociaux), les organisations à vocation sociale (les organismes communautaires de services) et les organisations à vocation socio-économique (les coopératives et les entreprises d'économie sociale). La prochaine partie traite du défi relatif à la conjoncture politique du milieu des années 2000.

#### **4. Quatrième défi : l'organisation communautaire à l'épreuve d'une conjoncture politique plus défavorable que favorable**

D'autres l'ont affirmé, toute conjoncture est faite de contraintes et d'opportunités. La conjoncture des dernières années représente, globalement parlant, une conjoncture plutôt défavorable où les contraintes à l'action collective semblent l'emporter sur les opportunités.

En tant que contraintes, l'arrivée des Conservateurs au pouvoir à Ottawa en 2006 et l'élection des Libéraux à la tête du gouvernement du Québec en 2003 sont des événements significatifs pour l'organisation et l'action collective. En effet, ceci signifie que les politiques sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec. De plus, l'offensive de grandes multinationales qui déstabilise des économies régionales avec l'arrivée notamment des Wal-Mart (Nantel, 2005), l'ouverture toute grande faite à la marchandisation de la santé (complexes intégrés de cliniques privées de médecins, de pharmacies et de grandes chaînes alimentaires), la protection du territoire et des activités agricoles (gestion collective de l'offre) menacée par les projets de réglementation des échanges commerciaux internationaux régies par l'OMC constituent des indications du type de développement privilégié par ces gouvernements. Au début de 2006, le mouvement communautaire et associatif fait aussi face à une critique publique de la part de forces conservatrices. Pour le président du Conseil du patronat du Québec, les groupes communautaires sont des professionnels de la contestation qui nuisent à la prospérité (Bisson, 2006). Les premières «SLAPP» (strategic lawsuits against

public participation) ont fait leur apparition au Québec contre des organismes communautaires dans le domaine de l'environnement (Francoeur, 2006) visant à les réduire au silence, sinon à les faire mourir. De son côté le mouvement pour la paix, qui a connu de fortes mobilisations en 2003 contre la guerre en Irak, est fortement pris à partie par certains médias au Canada anglais et au Québec depuis l'élection du gouvernement conservateur et à la faveur de l'accroissement de l'engagement militaire en Afghanistan. Les années à venir risquent d'être marquées par un fort débat sur la pertinence et la légitimité même du mouvement communautaire et d'autres mouvements s'inscrivant davantage dans la transformation sociale.

Par ailleurs, le mouvement d'affirmation nationale au Québec semble plutôt faire du surplace. Qui plus est, des mouvements importants au Québec se sont enlisés dans des mobilisations qui n'ont pas abouti, comme c'est le cas des syndicats dans le secteur public, lesquels jouent traditionnellement un rôle stratégique dans les avancées ou les reculs des conditions de travail, bref un « syndicalisme ébranlé » (Collombat, 2005). Le mouvement communautaire autonome est mis sur la défensive par le Conseil du patronat tandis l'économie sociale mobilise moins et obtient une faible reconnaissance dans certains domaines. Ceci est sans compter que dans le secteur névralgique de la santé et des services sociaux, on assiste à une prédominance plus marquée de la santé et du courant technocratique à la faveur des fusions d'établissements. Résultat : on mine la vocation première des CLSC chargés d'offrir des services publics de proximité et on risque l'affaiblissement de la capacité généraliste et transformatrice de l'organisation communautaire professionnelle. En outre, la situation des CLD est devenue plus incertaine, ce qui nuit à leur capacité de proposition, tandis que la transformation des Conseils régionaux de développement (CRD) en Conférences d'élus, le leur laissant le choix de faire participer ou non des représentants de mouvements sociaux locaux, favorise la pratique du « lobby » de groupes d'intérêts et le plafonnement du DÉC en région (Doucet et Favreau, 2006). On pourrait aussi évoquer la crise de financement des universités qui peut annuler certains efforts de développement des régions.

Mais, le pire n'est jamais sûr ! Certaines opportunités se manifestent : 1) un certain mouvement de décentralisation tranquille qui confère aux municipalités un rôle qu'il n'avait pas en matière de développement social ; 2) le boom des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien dans certaines régions du Québec, bien qu'il soit peu régulé par l'État jusqu'à maintenant et insuffisamment investi par le mouvement coopératif malgré certains efforts en ce sens (Présence coopérative, 2005) ; 3) la mobilisation des jeunes notamment dans les enjeux internationaux de lutte contre la mondialisation néolibérale ; 4) la mobilisation du mouvement coopératif dans le secteur de la santé contre sa marchandisation et le sommet de l'économie sociale de 2006 ; 5) le développement et la consolidation du RQIIAC qui, comme espace de

débat, de réflexion et de recherche en organisation communautaire, ne se dément pas ; 6) l'appui constant, depuis 20 ans, de la recherche universitaire dans ce domaine...

La présence de ces nombreux éléments de conjoncture à la fois favorables et défavorables, d'une part, et les choix stratégiques à faire, d'autre part, révèlent que l'organisation communautaire se situe à une croisée des chemins. Prise avec ces démons intérieurs (la technocratisation des services publics en matière de santé et de services sociaux) et des adversaires externes puissants dans plusieurs communautés locales dans le cadre d'une conjoncture politique plus défavorable que favorable (gouvernements misant sur le marché et affaiblissement de certains mouvements sociaux), elle peut disposer d'une marge de manœuvre considérable lorsqu'elle s'allie réellement avec les milieux. À ce propos, on constate la volonté collective dans plusieurs milieux de faire le point sur une décennie (parce que ces acquis sont mis en cause) et d'élaborer un nouveau projet collectif : le mouvement communautaire autonome a un projet de tenir des États généraux (Lachapelle, 2006) ; le réseau québécois de développement social parle lui aussi de tenir des États généraux à 10 ans de la grande mobilisation menée par le Conseil Santé et Bien-Être en 1997-1998 (Morel, 2006) ; certains parlent d'États généraux des régions... En ce sens, la question du renouvellement de l'État social au Québec est à l'ordre du jour et quelques pistes peuvent être ici suggérées.

## **5. Cinquième défi : l'organisation communautaire mise à l'épreuve de participer à la définition d'un nouveau projet d'État social au Québec**

Le développement industriel capitaliste investit dans la création de la richesse en fonction et en faveur du capital, ce qui entraîne simultanément dans son sillon de multiples exclusions. Après les trente glorieuses (1945-1975), le salariat des sociétés modernes a démontré les limites intégratives de ce type de développement avec son lot de marginalités et l'accentuation des inégalités. La société moderne s'est peu à peu « bloquée ». Dans différents pays, un changement de paradigme de développement est apparu face à la menace de déshumanisation des sociétés industrielles capitalistes. C'est ainsi que de 1945 à 1975, l'État social a connu des succès en Europe et au Canada : d'abord en raison du plein emploi qui a permis de réaliser le droit au travail ; ensuite, en raison du fait qu'il a été doublé d'une réussite en matière de politiques sociales notamment par la réalisation du droit universel à la santé et à l'éducation ainsi que par l'accessibilité à des services publics modernes de transport et d'habitat, politiques qui ont été décisives dans la démocratisation des sociétés. Il faut y ajouter les libertés syndicales conquises par les organisations de travailleurs même s'il faut bien admettre que les diverses formes de participation des travailleurs dans l'entreprise ne se sont pas généralisées. Si le plein emploi a été mobilisateur partout, il faut cependant reconnaître que l'équité dans les services de santé et d'éducation a été le trait distinctif qui a concouru le

plus à donner de la légitimité à l'État social. Voyons de plus près les conditions d'émergence de cet État social.

Le 20<sup>e</sup> siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage aux bénéfices de régulations sociales. Ces dernières ont transformé la condition ouvrière en condition salariale permettant à tous les travailleurs de disposer de la citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base universelle. Plusieurs pensent que cette émergence au 20<sup>e</sup> siècle pourrait servir de point d'appui pour faire progresser une nouvelle utopie, celle d'un « New Deal » écologique au 21<sup>e</sup> siècle (Lipietz, 1999).

L'État social a émergé de la crise des années 1930 et de la deuxième guerre mondiale en Europe. La guerre, les migrations internes, l'urbanisation rapide et la transformation des modes de production vont amplifier la crise des liens communautaires traditionnels de la famille, du voisinage, de l'école et de l'Église. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvements politiques de gauche) vont cependant être appelés à traduire l'ensemble des problèmes de la crise en propositions et en revendications de droits sociaux, économiques et culturels. L'État est alors tenu de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. L'État dans chaque pays se fait État social. Le champ des politiques publiques s'est élargi (Senarclens, 2003) et est devenu « protecteur » des familles en matière de risques de chômage, de maladie, d'accidents, de patrimoine des ménages (avec les régimes de retraite) à partir des impôts sur le revenu et le développement des cotisations sociales qui ont introduit l'assurance-santé, l'assurance-chômage, etc.. L'État social de cette période a aussi promu l'égalité des chances par l'éducation et la culture et l'intervention de l'État dans l'économie sous l'influence de la pensée de Keynes (investissements publics dans le développement de l'économie, planification, nationalisations...). Les mutuelles et les coopératives sont loin d'être étrangères à ce développement. Les mutuelles d'assurances ont été partie prenante de cette socialisation des risques en cogérant les régimes publics émergents tandis que des coopératives d'épargne et de crédit vont alors participer au développement socioéconomique des communautés locales et des régions.

Nombre de mouvements sociaux tiennent sur le capitalisme un discours au singulier. N'y a-t-il qu'un capitalisme ? Non, affirme d'entrée de jeu le politologue Généreux (1999). Il existe bel et bien une variété de capitalismes (Hall et Soskice, 2001) dans la mesure où on fait une distinction entre les « économies de marché libérales » où les relations de marché concurrentielles prévalent et les « économies de marché coordonnées » où l'accent est mis sur les institutions publiques de régulation. On fait référence à ces dernières lorsqu'il s'agit du déploiement de l'État social dans son sens le plus fort : intervention plus

marquée de l'État dans l'organisation de la société, présence active de la société civile (syndicats ouvriers et agricoles, entreprises à propriété collective, mouvement associatif et coopératif, mouvement des femmes) et extension continue du champ des politiques publiques (en environnement, notamment). En cela, on réfère volontiers à l'Allemagne, à la Suède, aux Pays-Bas et au Danemark plutôt qu'aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, par exemple. Autrement dit, au 20<sup>e</sup> siècle et dans les pays du Nord, les luttes sociales résultant du rapport de force entre le monde capitaliste et le mouvement ouvrier sont arrivées à « civiliser le capital » en quelque sorte, mais à des degrés fort divers<sup>13</sup>.

La pression des mouvements sociaux organisés a fait historiquement ses preuves : le volume de l'État ne pesait que pour 10 % du PIB au début du 20<sup>e</sup> siècle, puis pour 30 % au début des années 1950 et enfin, pour plus ou moins 50 % en 2000 dans un certain nombre de pays (ceux à économie de marché coordonnée). Elle a fait notamment ses preuves dans les pays scandinaves où les dépenses courantes des administrations publiques comptent pour 55,3 % du PIB contre 32,7 % pour les États-Unis. La différence est énorme : autrement dit, le rôle de l'État joue pour plus de la moitié du PIB dans un cas et pour moins d'un tiers dans l'autre, laissant notamment sur la brèche, dans le cas américain, plus de 40 millions de ses citoyens fragilisés dans leur patrimoine familial par l'absence d'un service public universel en matière de santé et de services sociaux. Ce n'est pas un hasard : aux États-Unis, le service public y est minimal, le syndicalisme y est généralement faible, le mouvement associatif en partie sous tutelle des Églises de droite, et les entreprises de propriété publique ou collective relativement marginales.

---

<sup>13</sup> À noter ici que « civiliser le capital » n'est pas là un objectif à atteindre en soi, mais le résultat d'une action collective toujours inscrite, par définition, dans un rapport de force.

## **Le Québec et l'État social : expérience originale de développement en Amérique du Nord**

Au Québec, l'État pèse pour 48,6 % du PIB (au Canada pour 42,8 %) car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux et l'accès aux médicaments. De plus, le Québec dispose d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec, comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions.

Dans la foulée des travaux de Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes « ultralibéraux » comme ceux des États-Unis et... de l'Alberta ! Les indicateurs sociaux utilisés pour comparer les régimes providentiels dans la recherche de Saint-Arnaud et Bernard sont les suivants : 1) les charges sociales assumées par l'État ; 2) le pourcentage d'emploi dans l'administration publique ; 3) les dépenses de santé et la proportion de dépenses publiques assumées dans ce domaine ; 4) le taux de mortalité infantile ; 5) les dépenses publiques en éducation pour produire des scientifiques et des techniciens ; 6) le taux de chômage ; 7) le taux de syndicalisation. Mis à part le chômage et en vertu de l'ensemble de ces indicateurs (6 des 7), le Québec a une cote plus élevée d'où l'« on voit se profiler, sur fond de scène d'un régime providentiel libéral, un interventionnisme d'État qui évoque les pays du nord de l'Europe ».

À la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du Québec depuis 40 ans, fournissant un éventail de services collectifs de proximité soutenus par un financement public. En outre, depuis 20 ans, dans certains secteurs, les services publics œuvrent en étroite collaboration avec les communautés locales et les régions. Il existe de plus une économie publique forte (Caisse de dépôt, Société Générale de Financement), faisant relativement bon ménage avec l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

Ajoutons ici que cet ensemble de services collectifs est généralement perçu comme servant aux uns et aux autres. Ils sont perçus par une majorité comme indispensables tant à la bonne marche des affaires qu'au bien-être des populations : la sécurité dans les quartiers des centres-villes, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des routes et du transport collectif, le dynamisme des collèges et universités en matière de recherche et d'accompagnement de projets, pour ne citer que ces domaines d'intérêt général, rendent le territoire du Québec attractif pour des entreprises tout autant qu'ils comblent certaines aspirations des populations concernées. Que la fiscalité pèse plus lourd dans la balance – cas du Québec par rapport à la plupart des provinces du Canada et encore plus par rapport aux États-Unis - ne le rend pas moins attractif. Si la fiscalité québécoise est plus lourde, elle génère par contre des bénéfices plus importants qu'ailleurs comme le démontrent Guay et Marceau (2004 : 67-68). Il y a un fonds historique à cela : le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée mais grâce à sa « révolution tranquille » qui a été pour l'essentiel une intervention de l'État doublée d'une cohabitation active avec l'économie coopérative et associative.

Bref, l'expérience québécoise, sur une base comparative avec les pays d'Europe qui ont un régime de type social-démocrate, démontre que même au cœur de l'Amérique du Nord, il est possible de faire autre chose qu'un développement néolibéral à l'américaine.

Une grande partie de l'économie monétaire de nos sociétés échappe donc à la stricte logique marchande (près de la moitié dans le cas du Québec). En dépit du discours néolibéral, la part des impôts progresse partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non-marchand : ces prélèvements obligatoires sont passé en moyenne de 31 % à 37,3 % du PIB entre 1975 et 2000 (Duval, 2003 : 22). D'autres nuances doivent être apportées en ce qui concerne le retrait ou le désengagement de l'État dans certains domaines, surtout sur le plan économique (privatisations d'entreprises publiques par exemple), et son non-engagement dans des nationalisations pouvant apparaître souhaitables (sur le plan énergétique, par exemple). Sur le plan social, certains champs d'intervention sont élargis (création du Régime d'assurance-médicaments du Québec en 1996 et en 2002, Loi 112 visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion) tandis que la livraison de nouveaux services est parfois confiée au troisième secteur ou au privé.

Si on admet que : 1) il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes parce qu'il y a des différences sociales, économiques et politiques notables entre un pays comme le Danemark ou un pays comme les États-Unis ; 2) le seul projet qui se soit présenté comme l'Alternative, le modèle communiste et la centralité de la collectivisation des moyens de production doublé d'un monopole du parti (le Parti communiste) sur l'ensemble de la société, a échoué en URSS comme en Chine, à Cuba ou au Vietnam et que personne ne prétend plus s'y référer sérieusement pour concevoir le renouvellement du développement et de la démocratie d'une société ; on en conclut qu'il n'y a pas une Alternative mais bien des alternatives. La logique du « tout ou rien », du capitalisme unique ou de l'Alternative au capitalisme (avec un grand A), est erronée en tant que diagnostic et nourrit de surcroît l'impuissance et l'immobilisme. En revanche, la logique des alternatives inspire des possibles, introduit des choix politiques et induit des espaces pour la transformation sociale.

La logique des alternatives autorise à agir dès maintenant sans penser que les actions sont strictement et purement palliatives, et sans juger que la « véritable » action est réservée aux organisations et partis politiques se préparant à la conquête du pouvoir pour transformer de fond en comble la société, si jamais le changement social se décrétait par le haut. Chaque jour, nos sociétés font des choix qui vont dans un sens ou dans l'autre, selon que la mobilisation sociale est plus ou moins forte, et selon que les démocraties représentative, délibérative et sociale sont plus ou moins vivantes : conseils de quartier ou simples points de service des municipalités ? Monopole de la presse privée ou soutien à la presse indépendante ? Maintien du service public ou privatisation de ce service ? Législation du travail soutenant la syndicalisation ou la défavorisant ? Décentralisation ou non des services publics en région ? Etc..

En dernière instance, la propriété privée des moyens de production, la propriété publique (entreprises et services publics) et la propriété collective (coopératives, mutuelles et associations) se côtoient dans la cohabitation faite, à des degrés divers, de fortes tensions et d'heureuses coopérations. Ces choix quotidiens conduisent à des types de société qui diffèrent passablement tant du point de vue d'un développement équitable et durable que du point de vue de l'élargissement de la démocratie.

L'architecture de cet État social a des fondements collectifs : solidarité intergénérationnelle, résolutions des conflits par la négociation et sur la base du droit, développement de services publics dans les communautés, etc.. Comment cela se traduit-il concrètement ? Par le rapport impôt-citoyenneté, c'est-à-dire une fiscalité équitable et convenue par les citoyennes et les citoyens. L'impôt qui en résulte, représente le prix que nous payons pour avoir le personnel (enseignants, infirmières, travailleurs sociaux et médecins), les infrastructures (routes, l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets, espaces aménagés pour les loisirs) des moyens de redistribuer la richesse (mesures en faveur de l'emploi des jeunes, en faveur de l'habitat coopératif et communautaire) et de se donner des services collectifs dont certains sont publics et d'autres issus à d'initiatives de caractère collectif (coopératives et associations) qui se voient reconnaître une mission de service public. Si l'impôt est le prix que l'on paie comme citoyens pour avoir des services collectifs, cet impôt est « une des plus hautes expressions de la citoyenneté et de la démocratie » (Généreux, 2003 : 108), parce que l'argent des impôts sert à financer des services publics accessibles à tous, à favoriser une certaine redistribution de la richesse et à agir sur l'économie et l'emploi.

Évidemment, l'usage que l'on fait de ces fonds publics doit être complété par un solide contrôle démocratique de ces derniers. C'est pourquoi ils sont en permanence auscultés afin de garantir leur utilité collective. Mais l'architecture de cet État social a aussi ses travers. En fait, le défaut principal consiste dans la centralisation et la bureaucratisation de ces services, tendances fortes qui ont en partie exclu les usagers et les travailleurs de ces services publics. D'où l'importance de communautés locales bien organisées pour favoriser la démocratie et, rappelons-le, la pertinence de disposer d'organismes communautaires. Autre travers de l'État social : les activités se concentrent dans les régions offrant le plus de ressources. Il y a donc une polarisation qui profite aux grandes métropoles (Veltz, 2000) de telle sorte que l'État parvient plus difficilement à assurer l'équilibre territorial. L'État social, dans nombre de pays, résiste mal à l'influence grandissante des multinationales, ce qui introduit de la dérégulation.

Ces limites expliquent l'idée actuelle qui fait son chemin, celle de la coproduction et de la cogestion de services collectifs, coproduction et cogestion qui induisent que l'on se départisse de l'idée trop longtemps répandue d'un État qui serait le seul acteur du développement (l'étatisme, encore très présent dans certains

mouvements, notamment dans le syndicalisme du secteur public). Cette coproduction qui va de pair avec une politique de décentralisation où pouvoirs, champs de compétence et capacité financière sont transférés de l'État central aux régions.

Le non-marchand est certes important mais gérer cette économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique voire la dérive centralisatrice sont les risques souvent courus lorsqu'on confie tant de choses à la puissance publique. C'est bien pourquoi l'acteur public, face aux pressions diverses de la société, dans la plupart des pays de l'OCDE, s'associe deux types d'acteurs à qui il délègue en quelque sorte une mission de service public : l'entreprise privée (à but lucratif) et le tiers secteur (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif). Entre les deux, l'intérêt général semble mieux servi par le tiers secteur étant donné les finalités sociales auxquelles il souscrit d'emblée dans ses valeurs mais aussi dans son mode d'organisation (leurs statuts) et dans la garantie patrimoniale de la propriété (les entreprises de ce tiers secteur n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise mais plutôt au patrimoine de la nation). L'État se considère de moins en moins comme le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il en soit le principal organisateur en tant que régulateur en dernière instance car « le problème n'est plus seulement de gérer le risque maladie, le risque chômage, etc. Il devient nécessaire de gérer l'insertion » (Rosanvallon, 2002), c'est-à-dire la cohésion sociale et la participation citoyenne.

### **En guise de conclusion**

Dans le champ des politiques publiques, les mouvements sociaux peuvent introduire un nouveau paradigme selon lequel ces politiques doivent faire l'objet d'une coproduction et d'une codécision de la société civile et de l'État. Les alliances entre les mouvements sociaux sont déterminantes pour y arriver car les États sont aux prises avec les contraintes qu'imposent l'influence du patronat et les décisions des grandes entreprises multinationales.

Dans ce contexte, les politiques publiques sont la médiation nécessaire pour passer d'initiatives microsociales à une régulation mezzo et macrosociale faisant en sorte que les initiatives des communautés prennent leur juste place dans le développement du Québec. Au Québec, l'économie sociale (les coopératives et les entreprises sociales) cohabite activement et depuis longtemps (cohabitation faite de coopération et conflit) avec l'économie publique et l'économie privée et peut contribuer à son renouvellement (Comeau et al., 2001; Demoustier, 2001).

Bref, les initiatives de communautés locales fortes combinées à la transformation des gouvernements locaux en co-producteurs de services avec leurs communautés, la gestion participative des services publics et la consolidation de nouveaux réseaux en développement social, en économie sociale et solidaire, en développement local, en défense et en promotion de droits sociaux, telles sont quelques-unes des avenues de développement pour l'organisation communautaire et de jalons porteurs du renouvellement de l'État social au Québec. Tels sont les jalons d'une réflexion collective renouvelée de l'État social et les nouvelles avenues dans lesquelles la recherche en sciences sociales devrait s'investir davantage.

## Bibliographie

- BARTOLI, H. (1999), *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, UNESCO/Économica, Paris.
- BECK, Ulrich (2001), *La société du risque*, Paris, Aubier.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (2000). *La richesse des régions*, Paris, PUF.
- BISSON, B. (2006). «Conseil du patronat du Québec : les groupes communautaires nuisent à la prospérité, selon le président», *La Presse*, 18 mai,
- BOURQUE, D. et L.FAVREAU (2005), «Le développement des communautés et la santé publique au Québec», *Revue Service social*, vol.50, numéro 1, Québec, p.295 à 308.
- BOURQUE, D. (2003). *Essai de typologie du partenariat dans le secteur de la santé et des services sociaux au Québec*, cahier du CÉRIS, série Recherches, no 24, UQO, Gatineau.
- BOYTE Harry C. (1981). *The Backyard Revolution (Understanding the New Citizen Movement)*, Philadelphie, Temple University Press.
- CASTEL, O. (2002), *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte.
- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Seuil, Paris.
- CASTELLS, M. (1998), *La société en réseaux*, Fayard, Paris.
- COHEN, S. (2003), *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Seuil, Paris.
- COLLOMBAT, T.(2005), «Un syndicalisme ébranlé» dans Venne, M. et A.Robitaille, *L'annuaire du Québec 2006*, Montréal, p.249 à 260.
- COMEAU, Y. (2005), «Autogestion plurielle dans le troisième secteur». *Revue Possibles*, vol. 29, no 2, printemps, p. 72-85.
- COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M.MENDELL (2001), *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, Québec.
- DEFOURNY, J. (1992), «origines, formes et rôles du tiers secteur» dans Defourny et Monzon Campos, *Économie sociale –The Third sector*. Éd. De Boeck, Bruxelles p.27 à 49.
- DEFOURNY, J., L.FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris.
- DEMOUSTIER, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Alternatives économiques/Syros, Paris.

DOUCET, C. et L. FAVREAU (2006), *Développement économique communautaire au Québec : des pratiques innovatrices faiblement institutionnalisées*. CRDC, UQO, Gatineau, 30 pages.

DOUCET, L. et L. FAVREAU (1991 et 1997), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.

DUFRESNE, G. (2006), «La quête de la région : le cas du Québec», dans Klein, J.-L et C.Tardif, *Enre réseaux et systèmes, les nouveaux espaces régionaux*, GRIDEQ-CRDT-CRISES, UQAR, Rimouski, p.197 à 210.

DUVAL, G. (2003), *Le libéralisme n'a pas d'avenir*. La Découverte/Alternatives économiques, Paris.

ESPING-ANDERSEN, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University press, New Jersey.

FALL A.S., FAVREAU, L. et G. LAROSE (2004) , *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.

FAVREAU, L. (2005a), *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 30 pages.

FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Collection Pratiques et politiques sociales, Presses de l'Université du Québec (PUQ), Sillery.

FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Québec.

FAVREAU, L.(2005 b), *Les regroupements nationaux d'économie sociale : essai d'analyse politique*. CRDC, UQO, Gatineau, 35 pages.

FAVREAU, L., A.S.FALL et G.LAROSE (2004), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.

FOUGIER, E. (2004), *Altermondialisme, le nouveau mouvement d'émancipation?*, Ed. Lignes de repères. Paris.

FRANCOEUR, L.-G. (2006). «Mort clinique de l'AQLPA», *Le Devoir*, 10 septembre, p. A-2.

GÉNÉREUX, J. (1999), *Introduction à la politique économique*, Seuil, Paris.

GÉNÉREUX, J. (2003), *Chroniques d'un autre monde*, Seuil, Paris.

GORZ, A. (1997), *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris, Galilée.

GUAY, A. et N. MARCEAU (2004), « Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit » dans M. VENNE (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides.

HALL, P. et D. SOSKICE (2001), *Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*. Oxford University Press.

- ILO (J.B. Figueiredo et A. de Haan) (1998), *Social exclusion : An ILO perspective*, Research Series, No. 111, ILO Geneva, 130 p.
- LACHAPELLE, R. (2006), «Le colloque de Trois-Rivières : un événement jalon?» dans *Interaction communautaire*, numéro 72, été 2006, Québec, p.9 et 10.
- LARIVIÈRE, C. (2001). «L'amplification obligée des relations partenariales: l'interdépendance est-elle une menace à l'autonomie?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, p. 64-80.
- LÉVESQUE, B. (1979), *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Éd.Saint-Martin, Montréal.
- LAÏDI, Z. (2004), *La grande perturbation*. Ed. Flammarion, Paris.
- LIPIETZ, A. (1999), *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du 21<sup>e</sup> siècle*. Éd. La Découverte, Paris.
- MARTEL, J.-L. (1987), «L'organisation coopérative et les projets de restauration des années 30 au Québec», *Coopératives et développement*, vol.18, numéro 2, 1986-1987, p.15 à 38.
- MOREL, M. (2006), «Pourquoi pas un forum sur le développement social en 2008» dans la revue *Développement social*, vol.7, numéro 1, juin, Montréal, p.3.
- NANTEL, J. (2005), «Le rouleau compresseur de Wal-Mart» dans Venne, M. et A.Robitaille, *L'annuaire du Québec 2006*, Montréal, p.129 à 134.
- OCDE (1996), *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, OCDE, Paris.
- PARAZELLI, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- PAQUET (1999), *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.
- PRÉSENCE COOPÉRATIVE (2005), Cahier spécial du journal *Réseaux*, Conseil de la coopération du Québec, automne 2005.
- Québec (2001), *L'action communautaire autonome, contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Politique gouvernementale, septembre. 59 pages.
- Québec (2003), *Politique de développement des coopératives. Horizon 2005*, Gouvernement du Québec, 70 pages.
- QUINQUETON T. (1989), *Saul Alinsky, organisateur et agitateur*, Paris, Desclée de Brouwer.
- RAMONET, I. (1998), « Stratégies de la faim », *Le Monde Diplomatique*, no 536, novembre, p. 1.
- RISQ (2004), *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Montréal.

- ROSANVALLON, P. (2002), «Les quatre visages de l'État». Entretien avec P. Rosanvallon recueilli par J.-F. Dortier et reproduit dans *Le Pouvoir* (Ruano-Borbalan et Choc, 2002, Éd. Sciences humaines, Paris, p.145 à 150).
- SACA, (2000), *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*. Secrétariat à l'action communautaire autonome, Gouvernement du Québec, 53 pages.
- SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003), «Convergence et résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés». Sociologie et Sociétés, numéro 35-2.
- SEN, A. (2000), *Un nouveau modèle économique (développement, justice et liberté)*, Odile Jacob, Paris.
- SENARCLENS, P. de (2003), *Critique de la mondialisation*. Presses de Sciences po, Paris.
- SMOUTS (1995), *Les organisations internationales*, Armand Colin, Paris.
- TOCQUEVILLE, A.de (1991), *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, Paris.
- TREMBLAY, M. et P.-A. TREMBLAY (2006), *Le développement social*. Collection PPSE, PUQ, Québec.
- VAILLANCOURT, Y. (2006), «Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne». *Revue Canadienne de Politique sociale*, numéro 56, automne, p.23 à 39.
- VAILLANCOURT, Y. (dir.) (1999), *Le tiers secteur, Nouvelles pratiques sociales*, vol.11, #2 et 12, #2, PUQ, Québec, p.21 à 176.
- VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998), «Les rapports entre associations et État». *Revue du MAUSS*, numéro 11, Paris, p.119 à 135.
- VELTZ, P. (2000), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Éd.PUF, Paris.

## ACRONYMES

- ⇒ BIT : Bureau international du travail
- ⇒ CCQ : Conseil de la coopération du Québec
- ⇒ CDC : Corporation de développement communautaire
- ⇒ CDEC : Corporation de développement économique communautaire
- ⇒ CDR : Coopérative de développement régional
- ⇒ CJE : Carrefour jeunesse-emploi
- ⇒ CLD : Centre local de développement
- ⇒ CLE : Centre local d'emploi
- ⇒ CLSC : Centre local de services communautaires
- ⇒ CRD : Conseil régional de développement
- ⇒ CRÉ : Conférence régionale des élus
- ⇒ DÉC : Développement économique communautaire
- ⇒ MRC : Municipalité régionale de comté
- ⇒ MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- ⇒ NTIC : Nouvelle technologie de l'information et de la communication
- ⇒ OBNL : Organisme à but non lucratif
- ⇒ OC : Organisation communautaire
- ⇒ OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- ⇒ OIT : Organisation internationale du travail
- ⇒ OMC : Organisation mondiale du commerce
- ⇒ OMS : Organisation mondiale de la santé
- ⇒ PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement
- ⇒ RQIIAC : Regroupement québécois des intervenants (es) en action communautaire
- ⇒ SACA : Secrétariat à l'action communautaire autonome
- ⇒ SADC : Société d'aide au développement des collectivités
- ⇒ SLAPP : Strategic lawsuits against public participation
- ⇒ TIC : Technologie de l'information et de la communication
- ⇒ TROC : Table régionale des organismes communautaires
- ⇒ UPA : Union des producteurs agricoles
- ⇒ UNESCO : United nations educational, scientific and cultural organization
- ⇒ UQO : Université du Québec en Outaouais

## **ANNEXE**

### **Table des matières de l'ouvrage sur l'organisation communautaire (à paraître)**

#### **Avant-propos**

#### **PREMIÈRE PARTIE : ORIGINES, CONTOURS ET FONDEMENTS DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE**

**L'organisation communautaire au Québec : mise en perspective des principales approches stratégiques d'intervention**, Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau, Lucie Fréchette

**L'organisation communautaire au Québec : itinéraire d'une pratique sociale devenue une profession**, Yvan Comeau, Louis Favreau

**Le développement des communautés aujourd'hui au Québec : Essai d'analyse politique**, Louis Favreau, Gérald Larose

#### **DEUXIÈME PARTIE : APPROCHES EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE**

**L'approche de développement local en organisation communautaire**, Yvan Comeau

**L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire**, Yvan Comeau

**L'approche socio-institutionnelle en organisation communautaire**, Denis Bourque, René Lachapelle

**L'approche sociocommunautaire dans le développement social des communautés**, Lucie Fréchette

#### **TROISIÈME PARTIE : PRINCIPAUX CHAMPS DE PRATIQUE**

**Organisation communautaire et territoire : l'expérience d'un quartier de Sherbrooke**, Jacques Caillouette, Paul Morin

**Organisation communautaire, développement social et lutte aux inégalités à Saguenay**, Pierre-André Tremblay, Marielle Tremblay

**Organisation communautaire et insertion socio-économique**, Yvan Comeau

**Organisation communautaire et environnement**, Ana-Lucía Maldonado-González et Mathieu Cook

**Organisation communautaire et condition des femmes**, Colette Lavoie

**Organisation communautaire et jeunesse : une réalité multiforme**, Lucie Fréchette avec la collaboration de Yao Assogba, Julie Sénéchal et Ginette D'Auray

**Organisation communautaire et santé mentale : une pratique d'action collective dans l'univers d'un mouvement social**, Martine Duperré

**Organisation communautaire, développement local et financement**, André Fortin

**Organisation communautaire et personnes âgées**, Roger Fecteau

**Organisation communautaire et communautés culturelles**, Delphino Campanile

#### **QUATRIÈME PARTIE : DE QUELQUES DIMENSIONS DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE**

**Les conflits de valeurs et l'organisation communautaire au Québec**, Sébastien Savard

**Les partenariats dans le développement des communautés**, Denis Bourque

**L'organisation communautaire dans un réseau de la santé et des services sociaux transformé**, René Lachapelle

**Les «Pra-TIC» en organisation communautaire au Québec**, Sylvie Jochems

**L'intervention communautaire d'aujourd'hui à la recherche de nouvelles formes de conciliation entre professionnalisme et militantisme**, Christian Jetté

#### **CINQUIÈME PARTIE : L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DANS LES PAYS DU SUD**

**La coopération internationale : mise en contexte pour l'organisation communautaire**, Louis Favreau, Lucie Fréchette, René Lachapelle

**Le développement des communautés en Afrique de l'Ouest**, Yao Assogba avec la collaboration de Lucie Fréchette

**Enjeux et défis de l'organisation communautaire en Amérique Latine**, Yvan Comeau, Manon Boulianne

#### **CONCLUSION :**

**Le renouvellement de l'organisation communautaire et ses défis de la prochaine décennie**, Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau, Lucie Fréchette

**L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique**, Denis Bourque, Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette (dir.)

Ce livre est un ouvrage de base en organisation communautaire dont le contenu gravite autour de quatre grandes approches: l'approche sociocommunautaire, l'action sociale, le développement local et l'approche socio-institutionnelle. Les auteurs reconstruisent les fondements, les contours, l'histoire, les principales stratégies, les perspectives, les apports spécifiques ainsi que les conditions générales d'exercice de l'organisation communautaire depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui. L'ouvrage aborde tout autant l'organisation communautaire comme pratique de mouvements sociaux que comme profession inscrite au fil du temps dans le développement des réseaux public et associatif de santé et de services sociaux. Ce livre intéressera les étudiants en sciences humaines et sociales (travail social, sociologie, psychologie communautaire...), les intervenants sociaux (de CLSC, de groupes communautaires...) et les intervenants socioéconomiques (agents de développement local et régional).